



VERSAILLES

DOSSIER MUTATION INTRA 2022

Pièces justificatives à téléverser
impérativement sur Colibris avant le
18/05/2022 à 16h

Discipline : _____ Code discipline : _____
NOM : _____ Prénom : _____
Tel : _____ Portable : _____
E-mail : _____ @ _____
Titulaire Stagiaire Ex-fonctionnaire titulaire
Si ex-fonctionnaire, préciser ministère, corps ou service, département d'exercice

MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE
MOUVEMENT SPÉCIFIQUE ACADÉMIQUE
Agrégé-e Certifié-e CPE PLP Autre
Avez-vous déposé un dossier de RQTH ? Oui Non
(Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

Service Education Nationale :

TITULAIRE : Echelon au 31/08/2021:
Ancienneté dans l'affectation définitive (y compris 2021-2022)

STAGIAIRE : Echelon retenu à l'inter :

SITUATION FAMILIALE AU 31 août 2021

Célibataire Marié-e PACS Veuf (ve)
Divorcé-e Vie maritale (avec enfant)

Votre conjoint(e) est-il en activité : oui, département d'exercice
 non

Dans quel cadre faites-vous votre demande de mutation :

RC - Rapprochement de Conjoint APC - Autorité parentale
conjointe

Nombre d'année(s) scolaires de séparation (y compris celle-ci) :

Mutation simultanée Convenance personnelle

Mesure de carte scolaire Réintégration

Calcul de votre barème

A - ANCIENNETE DE SERVICE

- Echelon au 31/08/2021 par promotion 7 pts / échelon (minimum 14 pts)
- Echelon au 01/09/2021 par reclassement 7 pts / échelon (minimum 14 pts)
- Hors classe 7 pts / échelon + forfait 56 pts
- Hors classe agrégé 7 pts / échelon + forfait 63 pts
- Hors classe agrégé, 4^e échelon 98 pts si 2 ans d'ancienneté dans cet échelon au 01/09/20
- Classe exceptionnelle 7 pts / échelon + forfait de 77 pts dans la limite de 98 pts.

Calcul

B - ANCIENNETE DANS LE POSTE (UNIQUEMENT POUR LES TITULAIRES)

- Par année de service 20 pts
- Par tranche de 4 ans 50 pts
- Service national 20 pts

(Accompli immédiatement avant une première affectation en qualité de titulaire)

C - PERSONNELS SORTANT DU DISPOSITIF DE L'EDUCATION PRIORITAIRE OU Ex APV

Si affecté-e en 2021/2022 (titulaire ou TZR affecté-e à l'année)

- depuis 5 ans ou plus dans un même établissement : ancienneté de poste au 31/08/2022

	REP+ et/ou Politique de la Ville	REP
ETB ou tous vœux restreints	100 pts	50 pts
COM, GEO, ZRE, ZRD, DPT, ZRA, ACA sans exclure de type d'établissement	250 pts	150 pts

D - PERSONNEL ENTRANT EN EDUCATION PRIORITAIRE (possibilité de participer aussi au mouvement spécifique)

- un vœu précis établissement REP + 150 pts
- un vœu précis établissement REP ou politique de la Ville 80 pts
- un vœu large (COM, GEO, DPT, ACA) tout poste EDUC PRIORITAIRE 60 pts

(Non cumulable avec les bonifications familiales)

E - EXERCICE DANS UN ETABLISSEMENT RELEVANT DES ZONES EXCENTREES DE L'ACADEMIE

E - 1 À l'entrée dans un établissement en zone excentrée :

- Vœux ETB.....40 pts
- Vœu GEO "Magny-en-Vexin et sa région60 pts

E - 2 À la sortie d'un établissement relevant d'une zone excentrée de l'académie (l'ancienneté dans le même établissement est supérieure ou égale à 5 ans) :

- Vœux ETB ou large restreint (CLG, LYC...)40 pts
- Vœux larges non restreints (COM*, GEO*, DPT*, ACA*)80 pts

F AGREGES-ES DEMANDANT UNE AFFECTATION EN LYCEE

- un vœu précis ETB (portant sur un lycée)120 pts
- un vœu large (COM, GEO, DPT, ACA) restreint au lycée150 pts

Compatible avec la bonification rapprochement de conjoint..

G - SITUATION INDIVIDUELLE

G1 - Stagiaire depuis 2019 n'ayant pas encore utilisé la bonification ou stagiaire en 2021/2022 ayant validé la bonification lors de la phase inter-académique 2022 (sur un vœu au choix indiqué avec précision en rouge sur l'accusé de réception) 15 pts

G2 - Stagiaire, ex-contractuel du second degré, MA, MI-SE, AED (validé à l'inter)

- un vœu COM et GEO sans exclure de type d'établissement20 pts
- un vœu ZRD, DPT, ZRA, ACA sans exclure de type d'établissement150 pts

La bonification doit avoir été prise en compte à l'INTER 2022

G2 bis - Stagiaires ex. fonctionnaires hors Education nationale ou EN hors enseignement, éducation ou orientation (Vœu DPT correspondant à la dernière affectation ou ACA sans exclure de type d'établissement) 1 000 pts

G3 - Vœu préférentiel : Sur le même premier vœu large de type COM, GEO, DPT (sans être précédé d'un vœu précis établissement) sans exclure de type d'établissement (sauf agrégé-es demandant lycée) et hors spécifique académique exprimé

10 points par an, à compter de la 2e année, plafonnée à 50 points. (non cumulable avec situation de famille)

G4 - Situation des personnels ayant la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH)

- pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi 100 pts (Uniquement sur les vœux GEO, ZRE, ZRD, DPT, ZRA ou ACA sans exclure de type d'établissement)

Téléverser la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé AVEC l'accusé de réception « formulaire de confirmation » sur Colibris.

Calcul

- après avis du médecin technique auprès de la Rectrice sur tout vœu permettant d'améliorer les conditions de vie de l'agent handicapé (Vœux conseillés sur GEO, ZR et DPT) 1 000 pts

Dossier à transmettre directement au médecin conseiller technique auprès de la Rectrice pour le lundi 28.03.22

Attention : LES BONIFICATIONS DE 1000 POINTS ET DE 100 POINTS NE SONT PAS CUMULABLES

G5 – Personnels affectés dans des fonctions de remplacement (TZR)

G5 – 1 TZR souhaitant obtenir une affectation sur poste fixe en établissement 150 pts
(sur vœu DPT de l'établissement d'affectation ou de rattachement (RAD), sans exclusion de type d'établissement) Cumulable avec les bonifications « sortant du dispositif de l'éducation prioritaire » (voir C)

G5 –2 Personnels affectés dans la même ZR : 25 points par année dans la même zone de remplacement (ZR), + 100 points forfaitaires si au moins 5 ans d'ancienneté sur la même ZR.

G6 – Personnels touchés par une mesure de carte scolaire en établissement..... 1 500 points
ou réintégrés après congé parental avec perte de poste 1 000 points (sur vœu ETB, COM, DPT, ACA sans exclusion de type d'établissement, ZRE, ZRD, ZRA)

G6 bis – Personnels de retour de CLD..... 1 500 points (sur tous vœux sans exclusion de type d'établissement)

G7 – Réintégration à titre divers.

Pour les personnels sollicitant leur réintégration après disponibilité, détachement, mise à disposition, PACD, PALD, en période de reconversion pour changement de discipline 1 000 pts
(sur vœu DPT ou correspondant à la ZR de la dernière affectation ou ACA/ZRA sans exclusion de type d'établissement sauf vœux lycée pour les agrégés)

H SITUATION FAMILIALE OU CIVILE (Appréciée au 31.08.2021 et pour enfant à naître au 31.12.2021)

H1 – Rapprochement de conjoint (RC)

- sur vœu DPT, ZRD, ZRA, ACA sans exclusion de type d'établissement 150,2 pts

- sur vœu COM, GEO, ZRE sans exclusion de type d'établissement 30,2 pts

RECONNAISSANCE DU STATUT DU CONJOINT :	
CONJOINTS MARIÉS	<input type="checkbox"/> Photocopie du livret de famille
CONJOINTS PACSES	<input type="checkbox"/> Justificatif établissant l'engagement dans les liens d'un PACS et un extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS.
UNION LIBRE AVEC ENFANTS	<input type="checkbox"/> Acte de naissance reconnu par les deux parents pour les enfants nés avant le 31/12/2021. <input type="checkbox"/> Certificat de grossesse et reconnaissance anticipée antérieurs au 31/12/2021 pour les enfants à naître.
L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DU CONJOINT :	
CONJOINT exerçant une activité professionnelle	<input type="checkbox"/> Une attestation récente de 2021 ou 2022 de la résidence et de l'activité professionnelle du conjoint précisant la nature du contrat du conjoint, la date d'embauche et sa durée (ex : CDI, CDD sur la base de bulletins de salaire ou de chèques emploi service, immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers) sauf si celui-ci est enseignant du second degré public. <input type="checkbox"/> Pour les contrats de formation professionnelle, d'ATER, de moniteur ou de doctorant contractuel : la photocopie du contrat précisant la date d'entrée en vigueur de celui-ci et sa durée et les bulletins de salaires correspondants.
CONJOINT chef d'entreprise, auto-entrepreneur, commerçant et artisan	<input type="checkbox"/> Attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers <input type="checkbox"/> Toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif (déclaration récente du chiffre d'affaire, bail commercial, preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité, preuves de commercialisation récente de produits ou prestations...)
Promesse d'embauche	<input type="checkbox"/> La promesse unilatérale de contrat de travail (promesse d'embauche) signée et tamponnée pour une prise de poste au plus tard le 01/09/2022 sous réserve qu'elle comporte le lieu de travail, l'emploi proposé (avec la définition du poste), la date d'entrée en fonction envisagée et la rémunération. <input type="checkbox"/> Déclaration sur l'honneur d'engagement à occuper le poste proposé par le futur employeur.
CONJOINT en situation de chômage	<input type="checkbox"/> Attestation récente d'inscription au Pôle Emploi <input type="checkbox"/> Attestation de la dernière activité professionnelle indiquant la nature de l'activité et le lieu d'exercice compatible avec le lieu d'inscription au Pôle Emploi, la cessation d'activité doit être intervenue après le 31/08/2019
LA RESIDENCE PRIVEE DU CONJOINT (demande de rapprochement portant sur la résidence PRIVEE)	
<input type="checkbox"/> Attestation professionnelle récente du conjoint <input type="checkbox"/> Toute pièce utile justifiant du domicile récente (moins de 3 mois) : facture EDF, quittance de loyer, copie du bail...	

Par enfant à charge de moins de 18 ans au 31/08/2021 (sous condition d'avoir obtenu le RC)

- sur vœu DPT, ZRD, ZRA, ACA sans exclusion de type d'établissement 100 pts
- sur vœu COM, GEO, ZRE sans exclusion de type d'établissement

25pts Nombre d'enfant(s) à charge de moins de 18 ans au 31/08/2021 : (certificat de grossesse délivré au plus tard le 31/12/2020)

ENFANT(S) NE(S)	<input type="checkbox"/> Extrait d'acte de naissance ou copie du livret de famille <input type="checkbox"/> Déclaration d'impôts mentionnant le nombre d'enfants à charge
ENFANT A NAITRE	<input type="checkbox"/> Les certificats de grossesse, délivrés au plus tard le 31 décembre 2020 <input type="checkbox"/> Pour les agents pacésés ou en union libre attestation de reconnaissance anticipée antérieure au 31/12/20

H3 - Années de séparation (uniquement sur les vœux DPT et ACA)

Année(s) de	CONGE PARENTAL ET/OU DISPONIBILITE POUR SUIVRE CONJOINT					
		0 année	1 année	2 années	3 années	4 années
ACTIVITE	0 année	0 point	30 points	60 points	90 points	100 points
	1 année	60 points	90 points	100 points	120 points	140 points
	2 années	100 points	120 points	140 points	160 points	180 points
	3 années	140 points	160 points	180 points	180 points	180 points
	4 années	180 points				

H4 - Mutation simultanée entre conjoints

Deux stagiaires ou deux titulaires (vœux identiques et formulés dans le même ordre)

- vœux DPT - ZRD - ZRA - ACA sans exclusion de type d'établissement 100 pts
- vœux COM - GEO - ZRE sans exclusion de type d'établissement 30 pts

CONJOINTS MARIÉS	<input type="checkbox"/> Photocopie du livret de famille
CONJOINTS PACSÉS	<input type="checkbox"/> Justificatif établissant l'engagement dans les liens d'un PACS et/ou extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS.
UNION LIBRE AVEC ENFANTS	<input type="checkbox"/> Acte de naissance reconnu par les deux parents pour les enfants nés avant le 31/12/2021. <input type="checkbox"/> Certificat de grossesse et reconnaissance anticipée antérieurs au

H5 - Autorité parentale conjointe (APC) (enfant(s) de moins de 18 ans au 31/08/2021)

- sur vœu DPT, ZRD, ZRA, ACA sans exclusion de type d'établissement 150,2 pts
- + 100 pts par enfants
- sur vœu COM, GEO, ZRE sans exclusion de type d'établissement 30,2 pts
- + 25 pts par enfants

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> Décision de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou de l'organisation d'hébergement.
<input type="checkbox"/> Toutes pièces officielles attestant de l'autorité parentale conjointe
<input type="checkbox"/> Toutes pièces attestant de l'activité professionnelle de l'autre parent (voir la rubrique « activité professionnelle » du tableau précédent)
<input type="checkbox"/> Copie du livret de famille (parent et enfant) ou extrait d'acte de naissance de l'enfant |
|--|

H6 - Situation de parent isolé (enfant(s) de moins de 18 ans au 01/09/2022)

En absence de pièces justificatives du nombre d'enfant à charge, un seul enfant sera pris en compte.

- sur vœu DPT, ZRD, ZRA, ACA sans exclusion de type d'établissement 150 pts
- + 100 pts par enfants
- sur vœu COM, GEO, ZRE sans exclusion de type d'établissement 30 pts
- + 25 pts par enfants

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de ou-des enfants (OBLIGATOIRE MEME s'ils sont fournis à l'INTER)
<input type="checkbox"/> Toutes pièces officielles attestant de l'autorité parentale unique
<input type="checkbox"/> Toutes pièces attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu'en soit la nature. |
|--|

Total :

Attention, il est indispensable de consulter les barèmes retenus qui seront affichés le 27 avril 2022 sur lprof/Siam. En cas d'erreurs, contactez très vite nos élu-e-s paritaires par mail eluscgversailles@gmail.com ou au 06 40 16 79 39

Les résultats des affectations seront transmis via lprof le 1 juin 2022.